marolles

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 39/2026

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt -six, le 10 septembre à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yannick SEVRÉE, Maire**.

Présents : Yannick SEVRÉE, Maire,

Mme : Véronique MARTINE, Laure PARISSET, Émilie RIGUIER, Isabelle THYEBAUT ; Valérie POMMIER ; Karine GASSELIN, Lydie LAMBAULT GUITTARD ;
M. Denis BERTHELOT, Christophe DAVID, Jean-Claude RIGOREAU, Julien DIGUET - LAFON

Procurations :
Bruno BLANCHARD à Isabelle THYEBAUT Michel SALMON à Yannick SEVRÉE Björn BROCKOP à Laure PARISSET

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15 membres**.

Secrétaire de séance : Isabelle THYEBAUT

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
04/09/2026	04/09/2026	15	12	0	3

DÉCISION MODIFICATIVE N°3
VIREMENT DE CRÉDITS OPÉRATIONS D'ORDRE
SECTION INVESTISSEMENT

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération N°1 en date du 04 juin dernier et qui visait à procéder à des ajustements budgétaires concernant les opérations d'ordre votés au Budget Primitif 2026 est incomplète, il convient de la modifier comme suit :

DÉBIT		CRÉDIT	
Compte – intitulé	Montant	Compte – intitulé	Montant
INVESTISSEMENT RECETTES **040 – OPÉRATION D'ORDRE**		**INVESTISSEMENT** **010 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	
2804182 – Bâtiments et installations	- 10 000.00 €	10226– Taxe Aménagement	+ 10 000.00 €
TOTAL	- 10 000.00 €		+ 10 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20260917-2026-39-DE
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
✓ **VOTE le virement de crédits mentionné ci-dessus**
✓ **MANDATE** Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Marolles, le 10 septembre 2026

MAIRIE DE MAROLLES 41330 (Loir-et-Cher)

Yannick SEVRÉE
Maire

Isabelle THYEBAUT
Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20260917-2026-39-DE
Date de réception préfecture : 17/09/2026